



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

o.107.3.(15) - MA/sch

Berne, le 30 juin 1978

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
 Prière de rappeler cette référence dans la réponse
 Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Division du Commerce
 Département fédérale de
 l'économie publique

3003 Berne

CONFIDENTIEL

E No		3. JULI 1978						
Abt Wissenschaft und Forschung								
R		1070050 a						
Dir	Sekr	AD	S 1	S 2	S 3	S 4	S 5	S 6
Bem								

Office de la science et
 de la recherche
 Département fédéral de l'intérieur

3001 Berne

Monsieur l'Ambassadeur,
 Monsieur le Directeur,

*recu p. classe
 août 1989*

Nous croyons utile de vous faire savoir qu'en raison d'événements récents le Département politique estime actuellement devoir, pendant un temps qui dépendra de l'évolution ultérieure, manifester à l'égard de l'Union soviétique quelque froideur, à moins toutefois que cela soit contraire aux intérêts de la Suisse. Voici les faits:

Pendant le week-end des 10 et 11 juin 1978, le diplomate soviétique, Vladimir Rezoun, troisième secrétaire à la mission soviétique à Genève, a disparu avec sa femme et leurs deux enfants. Rezoun était, sur la liste diplomatique, le 34^e sur 40. Il apparaît maintenant clairement qu'il était un membre du KGB ou du GRU.

La diplomatie soviétique prétend qu'il a été enlevé et donne pour "preuve" que d'autres habitants de l'immeuble ont entendu des cris pendant la nuit. Mais il a téléphoné à sa mission dans la matinée du samedi 10 juin pour annoncer qu'il ne pourrait pas participer, avec les autres, à une excursion le dimanche.

Le vendredi 16 juin, l'ambassadeur Lavrov demanda d'urgence une entrevue avec le plus haut fonctionnaire disponible du DPF. Il fut reçu par l'Ambassadeur Iselin. Par sa bouche, le gouvernement soviétique exigeait qu'on retrouve Rezoun et qu'on le rende à l'Union soviétique.

Le samedi 17 juin 1978, M. Lavrov demanda encore à être reçu par le soussigné, fraîchement rentré de l'étranger. L'ambassadeur renouvela les exigences du gouvernement soviétique et protesta contre la lenteur et l'inefficacité de la police suisse, qu'il accusa même de complicité avec des services secrets étrangers. Le soussigné repoussa la protestation en affirmant que la

* du 9 au 10 juin

- 2 -

police suisse n'avait commis aucune faute, souligna que nous n'étions pour rien dans cette affaire, et protesta à son tour contre l'atteinte à l'honneur de la Suisse constituée par l'accusation de complicité avec des services secrets étrangers.

Le mardi 20 juin 1978, le soussigné tint, à la veille d'un voyage à Berlin/DDR, à recevoir à nouveau M. Lavrov pour lui exposer que la police suisse avait fait l'effort maximum pour retrouver Rezoun et sa famille, bien que sans succès. Mais l'ambassadeur refusa d'accepter ces explications, répétant ad nauseam que la Suisse était responsable de la sécurité des diplomates soviétiques, que la police suisse était lente et inefficace et faisait le jeu des services secrets étrangers, que l'URSS exigeait qu'on retrouve Rezoun et le rende à ses autorités. D'autres entretiens, par la suite, n'amènèrent aucun rapprochement des points de vue.

Le 27 juin 1978, nous apprîmes que Rezoun et sa famille se trouvaient en Grande-Bretagne. Nous en informâmes l'ambassade de l'URSS. Par la suite, Rezoun demanda asile en Grande-Bretagne. Depuis lors, l'ambassade soviétique n'a plus fait la moindre allusion à cette affaire.

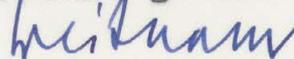
Cependant, nous ne sommes pas d'avis que la Suisse doive l'oublier immédiatement. L'ambassadeur soviétique nous a traités, dans cette affaire, avec rudesse et arrogance, allant jusqu'à préférer des accusations qui ne reposaient sur rien. Ce n'était pas le comportement d'un pays ami. Nous estimons donc que cela devrait se sentir jusqu'à ce que l'URSS nous donne des raisons de redevenir plus cordiaux.

Les intérêts suisses, cependant, ne devraient pas avoir à souffrir de ce refroidissement. Mais nous vous laissons le soin de juger dans quelle mesure ils pourraient être affectés.

./.
Pour le cas où vous désireriez davantage de renseignements, nous joignons en annexe copie de quelques-unes des notices internes relatives à cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire général



(A. Weitnauer)

Copies:

Divisions politiques I, II et III

Service économique et financier

Annexes ment.